

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;">COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Séance du 08 juin 2017 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL Henri - HUGONOT Christelle –MARTHELOT Vincent - MAUGIE Gilles– MARTIN Thierry– FOURNIER Didier - FOURNIER Viviane-- CHOLAT Claude- BERTHET- RAMBAUD Sophie- FOUCAULT izabel-

Excusé(e)s : SCHAMME Capucine (pouvoir à Sophie Berthet-Rambaud)- NOVEL Denis (pouvoir à Gilles Maugie)- VEVE Brigitte

Secrétaire de séance : MAUGIE Gilles

1°- Location terrains sans bail et régularisation année 2016 :

NB :M. Gilles Maugie n'utilise pas le pouvoir donné par M. Denis Novel, ce dernier étant concerné personnellement par cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de fixer le montant des locations de terrains ne faisant pas l'objet d'un bail comme suit :
 - Parcelle ZY16 (6a47) : RICHARD François : 7 €
 - Parcelle ZP 7 (16a42) : JACQUIN Michel : 13 €
 - Parcelle ZC 89 (13a50) : NOVEL Denis : 15 €
 - Parcelle ZE 61(17a94) : NOVEL Denis : 11 €
- L'année 2016 n'ayant pas été recouvrée, il convient de procéder à la régularisation pour des montants identiques à ceux inscrits ci-dessus.

2°- Contrats de co-réalisation avec Fêtes Musicales de Savoie :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

Donne pouvoir au maire pour signer :

Le contrat de co-réalisation avec les Fêtes Musicales de Savoie pour le concert qui aura lieu le 23 juillet 2017 à l'église pour un montant de 1 700 € TTC.

Le contrat de co-réalisation avec l'Orchestre de Braynsk dans le cadre du concert du 23 juillet 2017 pour un montant de 2 600€

Le montant de la billetterie sera intégralement perçu par la commune.

3°- Tarif billets concert été :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de fixer comme suit les tarifs des billets pour le concert du 23 juillet 2017 :
 - Billets adulte : 16 €
 - Billets enfants moins de 18 ans : 6 €
 - Billets adhérents : 12 €

4°- Participation financière au festival Les Sons du Lac :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

De régler pour un montant de 1 500 euros les factures liées aux spectacles programmés lors du festival Les sons du lac qui aura lieu à Châteauneuf les 6-7 et 8 juillet prochains ainsi que la consommation électrique. Ces factures seront réglées directement aux prestataires intervenants lors du festival.

5°- Participation financière SIVU assainissement Vallée du Gelon:

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de régler la somme de 252 € au SIVU assainissement de la Vallée du Gelon au titre de la participation 2017.

6°- Célébration d'un mariage hors la salle officielle des mariages :

M. le Maire explique que pour des raisons d'accessibilité et de meilleure capacité d'accueil, le mariage prévu le 16 septembre prochain ne pourra pas être célébré dans la salle officielle des mariages située à la mairie mais sera célébré avec l'accord de M. le Procureur de la République dans la salle communale toute proche

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- Souhaite que le mariage prévu le 16 septembre 2017 soit célébré dans la salle communale proche de la mairie en lieu et place de l'habituelle salle des mariages.

7°- DM 1 : Virement de crédits – budget communal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de procéder au virement de crédits ci-dessous :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|----------------|--------------------------------|----------------------------------|
| R2804412 (040) | | 1 610 € |
| R1323 (13) | 1 610 € | |

8°- Vote des subventions aux associations :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

- Loisirs et pêche : 765 € - 200 € (consommation électrique annuelle) : 565 €
- Société de chasse : 765 € (régularisation subvention 2016)
- Pupilles enseignement public : 200 €
- Délégation cantonale Education Nationale : 54 €
- Handisport : 100 €
- Donneurs de sang de la Combe de Savoie : 230 €
- Clique de Coise : 100 €
- Club de hand-ball de Chamoux : 240€
- Loisirs des fils d'argent de l'hôpital de St Pierre d'Albigny : 100 €
- St Pierre Sport Football : 14 licenciés mineurs x 30 € : 420 €

Fait à Châteauneuf, le 14 juin 2017

Le Maire,

H. CARREL

